

Avis public d'élection

Ville de Beauharnois

Date du scrutin : 7 novembre 2021

Par cet avis public, Me Karen Loko, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Ville de Beauharnois.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - Poste de mairesse ou maire
 - Poste de conseillère ou conseiller – District 1 – des Îles-de-la-Paix
 - Poste de conseillère ou conseiller – District 2 – de la Beauce
 - Poste de conseillère ou conseiller – District 3 – des Moissons
 - Poste de conseillère ou conseiller – District 4 – St-Louis
 - Poste de conseillère ou conseiller – District 5 – du Parc Industriel
 - Poste de conseillère ou conseiller – District 6 – de la Pointe-du-Buisson
2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021

Horaires

Lundi au jeudi	De 9h30 à 11h30	De 13h30 à 15h30
Vendredi	De 9h à 11h	

Attention : le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Premier jour de vote par anticipation : **Samedi 30 octobre 2021**

Deuxième jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
- Vous êtes domicilié(e) dans la Ville, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une **demande verbale ou écrite** en communiquant avec la présidente d'élection **au plus tard le mercredi 27 octobre 2021**.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du mercredi 13 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection **au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30**.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Madame Lynda Daigneault, greffière adjointe.

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Me Karen Loko

660 rue Ellice, bureau 100, Beauharnois (QC), J6N 1Y1

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

Téléphone : 450-429-3546, poste 254

Donné à Beauharnois, le 6 août 2021

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Karen Loko', written over a horizontal line.

Me Karen Loko
Présidente d'élection